





Situation critique à l'antenne P.J. de Cayenne - Dépénalisation du trafic de cocaïne en Guyane ?

Les maigres moyens humains et matériels de la Police Judiciaire de Cayenne ainsi que l'explosion des saisines de stupéfiants sont très alarmants. Les effectifs sont clairement en souffrance.

Mais également, les policiers de Guyane s'interrogent sur la politique pénale du nouveau Procureur de la République de Cayenne. Ses instructions consternent les policiers qui y voient une dépénalisation de facto du trafic de cocaïne.

Tout d'abord un rappel sur cette problématique :

Le Suriname, frontalier de la Guyane, est considéré comme une plaque tournante du trafic de cocaïne vers l'Europe et notamment via la Guyane. Actuellement 15 à 20% de la cocaïne consommées dans l'hexagone, proviendraient du Suriname en transitant par la Guyane.

De nombreuses études gouvernementales ou non –gouvernementales ont démontrées que le trafic de cocaïne est un moyen de financement pour les trafiquants d'armes et les terroristes.

Pour preuve, l'actuel président de la république du Suriname, Desi BOUTERSE, a été condamné par un tribunal néerlandais en 1999 pour trafic de cocaïne et fait l'objet d'un mandat d'arrêt international. Son fils Dino vient d'être condamné, en mars 2015, par un tribunal de New York (USA) pour **trafic d'armes et de cocaïne**, après avoir été interpellé en flagrant délit au Panama en 2013 par des agents de la DEA, alors qu'il négociait la livraison d'armes pour le Hezbollah et qu'il désirait installer un camp d'entrainement pour ce dernier au Suriname. Rappelons que la branche militaire du Hezbollah est considérée comme mouvement terroriste par l'union européenne.

Depuis sa création au milieu des années 90 l'antenne de Police Judiciaire de Cayenne est en charge du traitement des passeurs (ingérés ou non), interpellés par les autres services répressifs (douane, Gendarmerie et depuis peu PAF), en plus des attributions classiques d'un service de PJ.

L'explosion des saisines a entrainée en avril 2015, un délestage au profit de la Gendarmerie Nationale sur la partie Ouest du département (Compagnie de St Laurent du Maroni), qui rapidement s'est elle-même retrouvée sclérosée et s'en est clairement ouvert dans la presse locale.

Dans le même temps la DGPN via la DCPJ exposait un projet de création d'antenne de l'OCRTIS en Guyane pour faire face à cette flambée des saisines. Bien que sous dimensionné dans ses moyens humains (7), ce projet avait au moins le mérite d'exister, mais n'a pas vu et ne verra sans doute pas le jour prochainement.

Hors depuis l'année dernière les saisines de l'antenne PJ ont bondi de 170 % en matière de stupéfiants !!! Délaissant complètement les autres activités (pas d'homicides traités depuis 2 ans, quelques rares VAMA), en reportant cette charge sur la BSU de la DDSP 973.

Outre le travail procédural qui leur incombe, les enquêteurs de l'antenne assurent toutes les présentations : déferrements, escortes des prévenus lors des audiences correctionnelles, conduites à la maison d'arrêt, etc.

En un an ces charges ont augmentées de plus de 100 %, représentant plus de 150 jours fonctionnaire. Les effectifs sont physiquement à bout, les règles de sécurité ne sont pas respectées.

Les présentations et conduites se font bien souvent à 1 pour 1 : un enquêteur pour un détenu !!! Au mépris de toutes les règles élémentaires de sécurité. Les interpellations hors Cayenne se font de la même façon, ainsi que les transports, souvent dans des zones non couvertes par le réseau de téléphonie mobile (Pour information le trajet Cayenne/St Laurent du Maroni représente 3h de route).

Presque tous les jours l'intégralité de la section criminelle est monopolisée sur le traitement de mise à disposition des « mules » et ne se consacre quasiment plus au traitement des autres enquêtes. Dans le même temps, une explosion des sollicitations d'autres services PJ de la métropole se confirme. En effet de plus en plus d'enquêtes sur le trafic de cocaïne s'orientent vers la Guyane et l'antenne PJ a déjà trouvé ses limites dans la coopération opérationnelle sur ces co-saisines, pourtant cruciale pour les services métropolitains, aveugles sur ce territoire.

Ce service, devenu un « vide-cage » des interpellations douanières, n'apporte pas à l'heure actuelle de plus-value judiciaire et a totalement délaissé ses autres domaines de compétence.

Au 31 décembre prochain il y aura eu environ **300 GAV à l'antenne PJ, contre 159 en 2013 où la situation était déjà jugée critique...** Cette année deux tiers des passeurs sont des ingérés, ce qui entraine une gestion très compliquée à l'hôpital.

La DDSP 973 est lourdement impactée avec près de 15 000 heures fonctionnaires de garde en chambre carcérale ou lits portés, soit une augmentation de près de 50 % en un an.

Ceci au détriment du travail de voie publique. Des situations plus qu'alarmantes ont été constatées, sachant que parfois aucune patrouille n'était présente la nuit à Cayenne en raison du nombre de fonctionnaires mobilisés pour assurer la garde de mules à l'hôpital.

De même, la quasi majorité des interpellations douanières étant réalisées au moment du départ des vols transatlantiques décollant en soirée, les OPJ de la PJ se voient remettre les mules contrôlées par la douane jusqu'à minuit. Les journées sont donc très longues et ne respectent en aucun cas les besoins de repos physiologiques.

Sans compter l'augmentation exponentielle des HS, alors que les instructions nationales en la matière sont une gestion rationnelle. Les HS sur astreinte (1 semaine d'astreinte par mois en moyenne par enquêteur) atteignent régulièrement 50 heures par semaine...

Il n'est pas rare d'avoir, notamment le weekend, 2 à 3 fois plus de gardés à vue que d'OPJ présents !!!!

De plus la douane a prévu d'utiliser un nouveau procédé de détection des ingérés (échographie portable) pour multiplier les contrôles et les interpellations et ce très prochainement.

Les conditions de travail à la PJ sont très dégradées. Outre des locaux totalement inadaptés, la sécurité et l'hygiène sont défaillants. Murs en bois qui s'effritent, champignons dans les bureaux, plancher branlant, et surtout le stockage des importantes quantités de cocaïne totalement inadapté, entrainant régulièrement des maux de tête aux personnels suite aux effluves des produits mélangés ou se désagrégeant dans les locaux et placés sous scellés.

L'exiguïté des locaux, déjà dénoncée, ne permettant plus un apport significatif d'enquêteurs, il convient de très rapidement trouver une solution de relogement ou d'agrandissement et de modernisation des locaux.

Pour mémoire, aucune prime collective de résultat n'a jamais été allouée au service.... De même, les officiers de l'antenne PJ sont les seuls de Guyane, affectés en investigations, à ne pas être considérés en poste difficile ou ne pas avoir de majoration de prime de commandement.

A ceci s'ajoute une nouvelle politique pénale du parquet visant à alléger la charge de travail des magistrats du parquet et de l'instruction, mais qui décuple celle des enquêteurs, et de plus créé une dépénalisation quasi de fait du trafic de cocaïne :

- Pas d'ouverture d'information judiciaire lorsque les services enquêteurs ont des éléments permettant d'identifier des trafiquants et même lorsque les trafiquants sont nommément cités..... Le principe est le passage en comparution immédiate du passeur et la fin de la procédure.
- Des passeurs, qui transportent la drogue in-corpore (mules ayant ingéré des ovules de cocaïne), **sont libérés** sur ordre du parquet au bout de quelques heures ou jours, **alors qu'ils ont encore de la cocaïne dans leur corps**, à charge pour eux d'avoir la "gentillesse" de bien vouloir ramener au service enquêteur la cocaïne une fois évacuée.

Des mis en cause, majeurs, mineurs en fugue, femme enceinte, en situation irrégulière, dont la réelle identité est ignorée, ou sans aucune garantie de représentation, sont laissés libres alors qu'ils détiennent encore de la cocaïne dans leur corps, motif pour lequel ils ont été arrêtés au départ.

Cette situation est dénoncée par les enquêteurs. En effet, et cela s'est produit, des passeurs ne réapparaissent jamais.

Le tribunal correctionnel de Cayenne a même jugé récemment que le procédé de faire revenir ces personnes au service était déloyal et l'a stipulé dans un jugement, annulant de fait la garde à vue !!!

Non seulement on alourdi encore le travail des enquêteurs qui doivent gérer par deux fois une même procédure, mais sont aussi chargés de retrouver des personnes qui, bien sur, ne se représentent pas alors qu'elles étaient à disposition de la justice.

Les instructions du procureur en ce sens sont ahurissantes, et ce qui est demandé aux enquêteurs est un manque total de discernement et surtout hors de tout cadre légal clair.

C'est une aberration, surtout que nous nous interrogeons sur le procédé utilisé. En effet le représentant du parquet qui lève la GAV de la mule, encore en possession de cocaïne, fait signer un document à ce dernier où la mule accepte de restreindre ses propres droits (ne rentrer en communication avec quiconque, ne pas quitter l'hôpital, ne recevoir personne, emmener luimême la cocaïne au service de police à l'issue, etc), ce qui n'est bien sur n'est pas respecté et n'a aucun fondement juridique !!!!

La proposition de réduction de peine dans ce document est plus que contestable et n'est pas applicable en l'espèce !!!

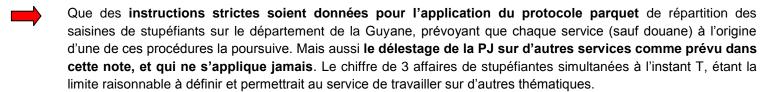
Enfin le message transmis est catastrophique pour la population. Non seulement les trafiquants vont avoir encore moins de problème pour recruter des mules sachant que ces dernières seront remises en liberté, mais en plus pourront récupérer la cocaïne qui n'aura pas été saisie puisque laissée aux passeurs !!!!

Le trafic va tout simplement s'accroitre de façon dramatique.

Cela pose en outre de **graves problèmes de sécurité à l'hôpital de Cayenne**, qui est régulièrement le théâtre de faits divers et de scènes de violence. Que va-t-il se passer quand les malfrats locaux vont savoir que des mules sans défense, détiennent jusqu'à 1 kilo de cocaïne sans aucune surveillance policière ? Que vont faire les trafiquants pour récupérer leur cocaïne ? Est-ce le rôle du personnel hospitalier de la récupérer et de la stocker ? Est-ce leur rôle également d'assurer une surveillance de cette personne alors qu'elle est libre, afin d'informer la police qu'elle a quitté l'établissement, comme demandé par le procureur de la république ?

Vu le contexte actuel, la situation d'urgence, il convient que tous les services de l'état fassent preuve de solidarité et il est évident que le plus petit des services, en l'espèce la PJ, ne peut absorber à lui seul toutes les problématiques.

Nous demandons urgemment:



Que des instructions soient données afin de ne récupérer les passeurs de la douane que le lendemain. La retenue douanière étant d'un premier délai de 24h cela ne poserait aucun inconvénient de droit, et les effectifs de la permanence PJ seraient disponibles pour les saisines autres de soirée qui sont délaissées à la DDSP, et surtout éviteraient d'accumuler des HS astronomiques sans aucune justification d'efficacité procédurale ou opérationnelle si ce n'est le confort de la douane. De même cela ferait gagner un nombre considérable d'heures de garde à la DDSP 973, la surveillance des mules incombant à la douane pendant leur retenue.

L'affectation rapide d'au moins 7 OPJ à l'antenne PJ pour pouvoir traiter ce flux en constante augmentation, tout en récupérant les domaines de compétence habituels de la PJ qui sont laissés à la charge de la sécurité publique. Ceci ne serait toutefois possible qu'avec une modification ou un changement de locaux.

La création d'une unité de déferrement et de garde au CHAR. Cette unité (composée de gendarmes mobiles, crs, réservistes, ads,... peu importe) serait en charge des présentations à la justice concernant les affaires de stupéfiants traitées par la PJ mais aussi de la surveillance de la chambre carcérale actuellement dévolue à la DDSP 973.

L'arrêt immédiat de la politique pénale du procureur de la république de Cayenne, qui non seulement induit une charge encore plus oppressante sur les effectifs de la PJ, mais donne un inadmissible appel d'air au trafic de cocaïne et va engendrer sans nul doute de nombreuses problématiques de sécurité publique. Mais aussi la réalisation d'un audit urgent de la justice en Guyane ou clairement le manque de juge d'instruction, de magistrat du parquet et de greffiers en général est criant.

Un audit de l'antenne de Police Judiciaire de Cayenne, concernant le personnel, la structure, la sécurité et les moyens financiers.

Le versement d'une prime collective de résultats exceptionnels pour l'ensemble des personnels, ainsi que le passage en poste difficile pour les officiers.

Les enquêteurs de l'antenne PJ de Cayenne ne cherchent pas à travailler moins, mais mieux et dans une légitime demande de sécurité physique, administrative et juridique. Il est urgent de répondre aux attentes pressantes de fonctionnaires usés physiquement et moralement.